

PJ N°5
CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA
SOCIETE MJ VALORISATION

Installations concernées : MJ VALORISATION
ZI Les Taillas
43 600 SAINTE SIGOLÈNE

Contact : Florence MARTIN

SOMMAIRE

I) CAPACITES TECHNIQUES DE LA SOCIETE MJ VALORISATION	- 3 -
▪ <i>Les activités exploitées et prévues.....</i>	<i>- 3 -</i>
▪ <i>Description du site.....</i>	<i>- 3 -</i>
▪ <i>Outil et capacités de production :</i>	<i>- 4 -</i>
▪ <i>Installations et équipements annexes</i>	<i>- 6 -</i>
▪ <i>Classement ICPE des installations projetées</i>	<i>- 9 -</i>
II) CAPACITES FINANCIERES DE LA SOCIETE MJ VALORISATION.....	- 12 -

Annexes

- PJ n°5-1 : Bilans comptables des exercices 2019 et 2020
- PJ n°5-2 : Cotation Banque de France et notice

I) Capacités techniques de la société MJ VALORISATION

▪ Les activités exploitées et prévues

La société MJ VALORISATION exploite depuis 2004, sur son site sis ZI Les Taillas à Sainte Sigolène, une activité de récupération de métaux et déchets de métaux pour laquelle elle est depuis 2010 soumise à déclaration au titre de la rubrique 2713 de la nomenclature des Installations Classées. Ces installations ont fait l'objet d'une déclaration préfectorale le 29 octobre 2010, modifiée le 1er juillet 2013.

La société MJ VALORISATION exploite également depuis 2013 un centre VHU agréé le 9 août 2013 sous le N° PR43000015D.

Début 2019, la société MJ VALORISATION a souhaité développer des activités de collecte et de tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, ainsi que de déchets de verre. Ces activités classées sous les rubriques ICPE 2710-2, 2714-2 et 2715 ont fait l'objet d'une déclaration préfectorale le 28 mars 2019.

L'activité a été étendue à la récupération de batteries apportées par leur producteur initial quelques mois plus tard. Cette activité, soumise à déclaration au titre de la rubrique 2710-1 de la nomenclature des Installations Classées, a fait l'objet d'une déclaration préfectorale le 20 juin 2019.

La société MJ VALORISATION est également certifiée ISO 14001 - version 2015.

MJ VALORISATION a développé en novembre 2020 son activité de bureau d'étude et de conseils en environnement et sécurité. La création de ce bureau de conseils permet à la société MJ VALORISATION d'étendre son offre de services afin de proposer une prestation environnement et sécurité globale allant au-delà de la simple prise en charge des déchets des entreprises.

Ce bureau d'étude offre ses services en lien avec la gestion des ICPE (dossiers réglementaires, audit, contrôle des émissions sonores, ...), l'assistance à la mise en place et à la gestion des systèmes de management en qualité, sécurité, environnement et RSE ainsi que la réalisation de bilan d'émission de gaz à effet de serre.

La société MJ VALORISATION souhaite aujourd'hui développer ses capacités de collecte de métaux et de Véhicules Hors d'Usage. Ces activités seront ainsi soumises à Enregistrement au titre des ICPE.

La société MJ VALORISATION emploie actuellement 15 salariés : 2 postes pour la partie commerciale et vente, 4 administratifs, 2 personnes au bureau de conseil, 2 chauffeurs-manutentionnaires, 2 chauffeurs-livreurs et 3 postes en réception-manutention. Le projet d'augmentation des capacités de collecte et de tri de la société MJ VALORISATION a permis l'embauche de 2 à 3 nouveaux employés et permettra, à termes, 3 à 5 embauches supplémentaires.

L'activité fonctionne en horaires de jour, sans période de fermeture estivale. Le projet n'implique pas de modifications des horaires ni des congés annuels.

▪ Description du site

La société MJ VALORISATION est implantée sur la parcelle n°287 de la section cadastrale AM, d'une superficie de 6 668 m². L'emprise du site sera légèrement agrandie au sud-ouest grâce au rachat d'une parcelle communale d'environ 465 m² située entre la rue Blaise Pascal et le site existant.

La société MJ VALORISATION est propriétaire du terrain actuel et des locaux. La vente de la parcelle communale de 465 m² sera effective courant octobre.

Cf. découpage géomètre en PJ n°10-2.

Le site se compose actuellement d'un unique bâtiment rassemblant un auvent de stationnement des engins, une zone de collecte au détail et de tri et stockage des métaux nobles, un local de maintenance et de stockage des produits, et une zone administrative (bureaux et locaux sociaux).

Le bâtiment est constitué d'une ossature métallique, avec murs en double moellons, et couverture en panneaux sandwichs.

Les aires extérieures sont en grande partie composées de surfaces imperméables bétonnées. Sur les aires extérieures sont présents : un pont bascule, un parking, une zone VHU, et une zone de collecte et de tri des métaux. Un auvent métallique d'environ 50 m² est également présent dans la zone VHU.

Les eaux de ruissellement du site sont actuellement collectées et traitées par deux séparateurs d'hydrocarbures avant rejet au réseau communal d'eaux pluviales. Ces deux séparateurs d'hydrocarbures existants seront remplacés par un nouveau séparateur unique de plus grande capacité. Une station de traitement des huiles solubles présentes dans les copeaux d'usinage récupérés sera également installée.

Cf. fiches techniques en PJ n°6-6 et plan du projet en PJ N°3.

Le site ne permet pas actuellement de développer l'activité de collecte et de tri des déchets non dangereux déclarée au printemps 2019. L'organisation actuelle ne permet pas non plus d'augmenter les surfaces dédiées à la collecte et au tri des métaux. L'aire de dépollution des VHU est également devenue trop petite.

Le projet consiste donc en une réorganisation complète des aires extérieures, permettant de développer les activités actuelles et d'intégrer la nouvelle activité de collecte et de tri des déchets non dangereux non inertes.

- Outil et capacités de production :

Collecte de métaux :

La société MJ VALORISATION collecte les déchets de métaux auprès des industriels du secteur de la métallurgie, mais également auprès des professionnels de tout secteur (déchets de ferraille). Les déchets de métaux sont également collectés par apport direct des producteurs des déchets.

Les déchets sont déversés sur l'aire de tri et le personnel de la société MJ VALORISATION trie les métaux en fonction de leur nature et de leur potentiel de valorisation.

Une cisaille thermique et un chalumeau permettront de découper les plus grosses pièces.

Les déchets triés rejoignent des alvéoles de stockage en attente d'expédition vers une filière de valorisation matière. Les alvéoles sont constituées avec des blocs béton empilables (Socobloc).

Actuellement, la surface dédiée à l'activité « métaux » est de 950 m². Le projet permettra d'exploiter l'activité sur une surface de 1 800 m².

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de stockage couvert de 365 m² dont 185 m² seront consacrés au stockage des tournures de métaux, contenant des restes de fluides de coupe (eau + huiles solubles). Le stockage de ces déchets sous abri permettra d'empêcher l'entraînement des huiles par les intempéries. Ces huiles ne sont actuellement pas retenues par le séparateur d'hydrocarbures en place car solubles dans l'eau.

Le bâtiment, en légère pente, sera muni d'une goutte qui collectera de manière gravitaire les fluides de coupe et les dirigera vers une cuve de 30 m³ à double paroi, enterrée sous le bâtiment. Ces huiles seront ensuite acheminées vers la microstation de traitement, située dans un local fermé sous l'auvent. Le traitement consiste en un principe de coalescence et évaporation permettant le rejet d'une eau non contaminée par les huiles de coupe, en direction du réseau d'eaux usées. Les huiles concentrées récupérées seront traitées via une filière adaptée faisant l'objet d'un suivi rigoureux (BSD).

Actuellement, afin d'éviter le plus possible le lessivage des huiles de coupe par les eaux de pluie, les tournures d'usinage sont égouttées au maximum par les fournisseurs puis sur le site de MJ

VALORISATION avant d'être entreposées dans l'alvéole prévue à cet effet. Les huiles solubles récupérées par MJ VALORISATION, temporairement conservées dans un conteneur imperméable bâché, sont par la suite traitées via une filière spécialisée.

Cf. plan du projet en PJ N°3.

Véhicules Hors d'Usage (VHU) :

Les VHU sont apportés par leur propriétaire. A leur arrivée sur le site, les véhicules font l'objet d'une prise en charge administrative, puis sont placés sur la dalle dédiée aux VHU, en attente de leur dépollution.

Les opérations de dépollution suivantes sont réalisées avant tout autre traitement du véhicule hors d'usage :

- Les batteries sont retirées, stockées dans un bac dédié sous abri dans la zone VHU, puis transférées vers une benne inox dédiée, étanche et bâchée, en attente de récupération par une société habilitée à leur traitement.
- Les pots catalytiques sont démontés et stockés en attente de récupération par une société habilitée à leur traitement.
- Les éléments filtrants contenant des fluides - les filtres à huile et les filtres à carburant - sont retirés. Ils sont stockés dans un fût étanche de 200 L dédié, sous abri dans la zone VHU, en attente de récupération par une société habilitée à leur traitement.
- Les composants susceptibles d'exploser tels qu'airbags et prétensionneurs sont neutralisés.
- Les fluides autres que frigorigènes - les huiles de carter, de transmission, de boîtes de vitesse et hydrauliques, les liquides de refroidissement, de freins et antigel ainsi que les carburants - sont retirés et stockés dans des réservoirs dédiés sous abri et sur rétention. Les huiles et fluides divers sont repris par une société habilitée à leur traitement. Les carburants sont utilisés en interne.
- Les VHU équipés d'un système de climatisation sont traités par un opérateur compétent, disposant de l'Attestation de Capacité de catégorie V.
- Les pneumatiques sont démontés, déjantés puis stockés dans une benne dédiée mise à disposition par une société, agréée pour la récupération des pneumatiques.
- Les éléments contenant du mercure, ou des PCB / PCT sont démontés selon les informations de la base de données IDIS2.

Les moteurs, les jantes, les pare-chocs et les parebrises sont retirés pour valorisation matière.

Les différentes matières démontées ainsi que la carcasse du VHU rejoignent une filière de valorisation matière.

Les fluides issus de la dépollution sont repris comme déchets dangereux par des sociétés spécialisées autorisées et font l'objet d'un bordereau de suivi des déchets.

L'activité VHU est actuellement exploitée sur une surface inférieure à 100 m². Le projet permettra d'exploiter l'activité sur une surface de 300 m² :

- Une zone de 115 m² environ pour les VHU en attente de dépollution,
- Un bâtiment couvert de 60 m² environ pour la dépollution des VHU, en remplacement de l'existant,
- Une aire de 40 m² environ pour la gestion des carcasses dépolluées et la dépose des moteurs,
- Deux alvéoles d'environ 40 m² chacune pour le stockage des moteurs, équipées d'une couverture coulissante afin de limiter les effets de lessivage des eaux de pluie.

Cf. plan du projet en PJ N°3.

Collecte de déchets des activités :

Actuellement, l'activité de collecte et de tri des déchets des activités est très peu exploitée, par manque de place.

Le projet de réorganisation permettra de dégager une zone dédiée aux déchets banals, d'environ 330 m² à l'angle Est du site. Les déchets seront apportés par les professionnels, et déversés sur l'aire de tri dédiée. Un opérateur de la société MJ VALORISATION triera les déchets en mélange en fonction de leur nature (plastiques, bois, verre, métaux, cartons) pour les stocker dans les alvéoles correspondantes. Une alvéole notée « DIB résiduels » sera dédiée aux déchets résiduels, non placés dans l'une des autres alvéoles. Les alvéoles seront protégées des intempéries soit par des systèmes de couvertures coulissantes imperméables (pour les matières les plus fragiles), soit par des systèmes de bâches coulissantes.

Les déchets seront ensuite repris par une filière spécialisée autorisée pour valorisation matière. Les DIB résiduels seront repris par une société autorisée pour élimination conforme à la réglementation.

L'activité d'apport de déchets dangereux par leur producteur est actuellement très réduite. Le bâtiment construit au sud du site permettra d'anticiper une éventuelle évolution future de cette activité.

Cf. plan du projet en PJ N°3.

Engins de manutention :

Les engins de manutention utilisés sur le site sont les suivants :

- 3 chariots fonctionnant au GNR
- 3 pelles fonctionnant au GNR. Une quatrième pelle sera acquise dans le cadre du développement de l'aire de tri des DIB.
- 3 camions Ampliroll fonctionnant au gasoil

▪ Installations et équipements annexes

↳ **Station de traitement projetée :**

L'activité implique la collecte de tournures d'usinage contenant des restes de fluides d'usinage (eau + huiles solubles).

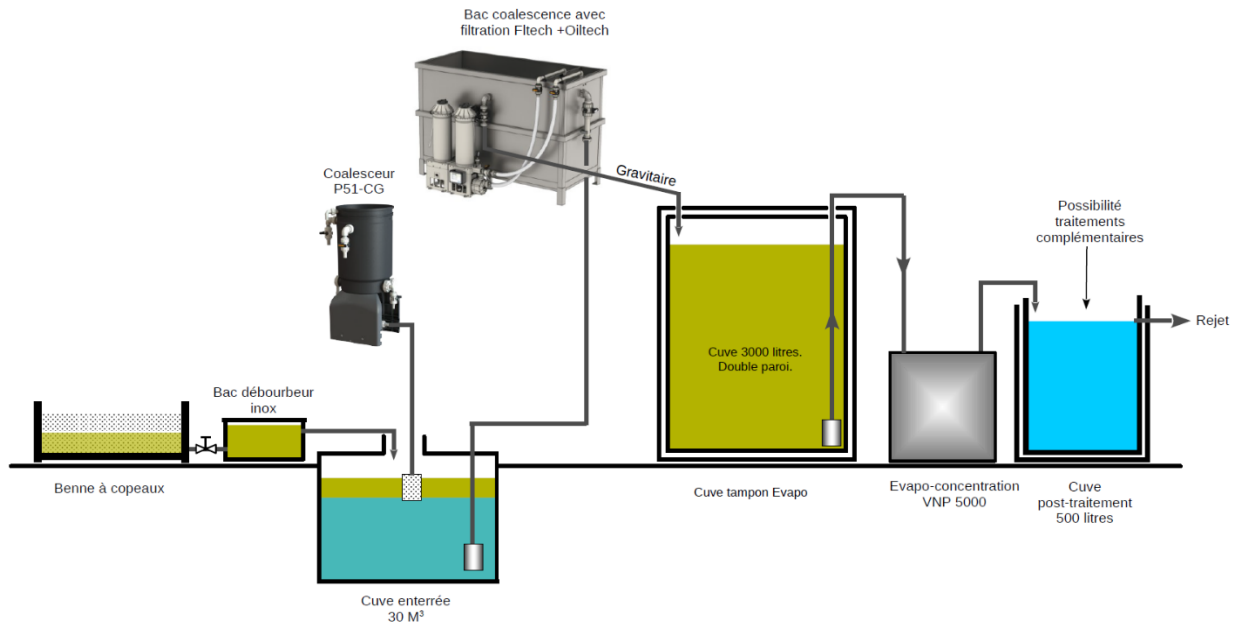
Un bâtiment de collecte et stockage de près de 365 m² sera créé dont 185 m² seront dédié au stockage de ces déchets. Cela empêchera l'entraînement de ces huiles par les intempéries et permettra leur récupération par gravité dans une cuve de 30 m³ à double paroi enterrée sous le bâtiment.

Un système de relevage enverra par bâchée les écoulements collectés vers une station de traitement placée dans un local dédié fermé sous l'auvent. Les fluides récupérés dans la cuve enterrée seront soumis à un traitement adapté :

Les huiles surnageantes, non miscibles à l'eau, seront en premier lieu, collectées par un système de pompes en direction d'un bac de coalescence (agglomération des gouttelettes d'huiles entre elles). Elles seront retenues par des filtres, la phase aqueuse restante sera renvoyée vers la cuve enterrée.

La phase aqueuse mêlée aux huiles de coupe solubles sera orientée vers un second bac à coalescence munis de filtres permettant de retenir une grande partie de ces huiles solubles. Les eaux résiduelles seront déversées par gravité dans une cuve tampon puis pompées pour subir un second traitement par évapo-concentration sous-vide (évaporation puis condensation de la phase aqueuse). L'eau traitée sera récupérée dans une cuve tampon post-traitement de 500 L, fera l'objet d'une analyse en ligne puis rejetée au réseau d'eaux usées de la ville si l'analyse est conforme. En cas d'analyse non conforme,

l'effluent sera redirigé vers la cuve en amont de l'évaporateur. Le concentrat de polluant sera éliminé comme un déchet dangereux par une filière spécialisée autorisée, et fera l'objet d'un bordereau de suivi des déchets.



L'évaporation permettra d'atteindre des niveaux de concentration en polluants compatibles avec les valeurs figurant dans l'autorisation de rejet signée par la mairie de Sainte-Sigolène et figurant en pièce jointe n°6-10.

De entretiens réguliers seront effectués par l'installateur afin de garantir le bon fonctionnement du système. Le local sera équipé d'un système de voyants lumineux permettant l'avertissement des opérateurs lorsque le changement des consommables (filtres notamment) est nécessaire, ou en cas de défaillance du système.

Le principe de fonctionnement de l'équipement et le devis sont détaillés en PJ n°6-7.

↳ **Gaz :**

Les activités de la société MJ VALORISATION ne nécessitent pas d'être raccordées au réseau de gaz naturel.

Très peu de bouteilles de gaz sont stockés sur le site. Ils sont liés à l'utilisation du chalumeau. Les quantités maximales de bouteilles stockées sont :

- 3 bouteilles métalliques de butane de 55 kg
- 2 bouteilles métalliques d'oxygène de 41 kg
- 1 bouteille métallique d'Argon-CO₂ incombustible

Les bouteilles de gaz sont stockées dans l'atelier de maintenance situé dans le bâtiment principal.

↳ **Carburants :**

Actuellement, deux cuves aériennes à double paroi de 1 100 L sont présentes dans le local « produits » du bâtiment principal : une cuve de GNR et une cuve de gasoil. Le carburant est utilisé pour alimenter les engins.

Le projet prévoit le remplacement des cuves actuelles par une cuve double paroi en inox et sur rétention. Celle-ci aura une contenance de 8 000 L compartimentée en deux : 5 000 L de gasoil et 3000L de GNR. Elle sera positionnée au même endroit que la cuve actuelle.

Le système de distribution sera amélioré (débit moyen de 5m³/h contre 1,4m³/h actuellement) et muni d'un système de récupération des égouttures ainsi que d'un système d'arrêt automatique.

Un système informatique de gestion des consommations par véhicules sera également installé.

Au maximum 40 m³ de carburant sont utilisés par an pour l'ensemble des engins présents sur le site (3 chariots élévateurs, 3 camions, 3 pelles existantes + 1 nouvelle pelle acquise dans le cadre du développement de l'aire de tri des DIB).

Le projet n'engendrera pas d'augmentation significative des consommations.

Cf. plan du projet en PJ N°3.

▪ Classement ICPE des installations projetées

Les rubriques de la nomenclature des ICPE dont le projet relève sont les suivantes :

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Situation connue en préfecture	Capacités maximales pour le projet	Régime
1185 – Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement UE n°517/2014. 1. Le volume des équipements susceptibles de contenir des fluides étant :	a) Supérieur à 800L (A) b) Supérieur à 80L, mais inférieur ou égale à 800L (D)	Machine de récupération des fluides frigorigènes	/	< 80 L	Non classé
1435 – Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :	1. Supérieur à 20 000 m ³ (E) 2. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ (DC)	GNR pour les chariots et la grue. Gasoil pour les Camions.	/	Volume annuel : Gasoil : 23 m ³ GNR : 14 m ³ Volume annuel de carburant distribué : 40 m³	Non classé
2517 – Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques La superficie de l'aire de transit étant :	1. Supérieure à 10 000 m ² (E) 2. Supérieure à 5 000 m ² , mais inférieure ou égale à 10 000 m ² (D)	Regroupement de gravats	/	Superficie de l'aire de transit : 35 m²	Non classé
2663 – Pneumatiques (stockage de) et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :	a) Supérieur ou égal à 80 000 m ³ (A) b) Supérieur ou égal à 10 000 m ³ , mais inférieur 10 000 m ³ (E) c) Supérieur ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur 10 000 m ³ (D)	Stockage en benne des pneumatiques issus des VHU	/	Volume susceptible d'être stocké : 75 m³	Non classé
2710 – Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 1. Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :	a) Supérieure ou égale à 7 t (A) b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t (DC)	Collecte des batteries	Rubrique déclarée le 20 juin 2019. Quantité déclarée : < 7t	Quantité maximale < 7 t	DC

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Situation connue en préfecture	Capacités maximales pour le projet	Régime
2710 – Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 2. Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :	a) Supérieur ou égal à 300 m ³ (E) b) Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³ (DC)	Collecte des DIB professionnels en mélange et des déchets non dangereux triés	Rubrique déclarée le 28 mars 2019. Quantité déclarée : 250 m ³	250 m³	DC
2712 Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719, la surface étant : 1 - Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant :	supérieure ou égale à 100 m ² (E)	Entreposage, dépollution et démontage de VHU	Activité déclarée en 2013 (récépissé de modification d'ICPE le 1 ^{er} juillet 2013) pour 99 m ²).	Surface totale de l'aire VHU (stockage, dépollution et équipements annexes) : 300 m²	E
2713 – Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 La surface étant :	1. Supérieur ou égal à 1000 m ² (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m ² mais inférieur à 1 000 m ² (D)	Regroupement et tri de métaux ferreux et non ferreux et de déchets de métaux	Récépissé de déclaration délivré le 29 octobre 2010 pour 800 m ² . Récépissé de modification d'ICPE le 1 ^{er} juillet 2013 pour 950 m ²	Surface totale de l'aire métaux : 1 800 m²	E
2714 – Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (D)	Regroupement et tri des déchets cartons, plastiques et bois	Rubrique déclarée le 28 mars 2019. Quantité déclarée : 250 m ³ Modification à déclarer	Cartons/papiers : 90 m ³ Bois : 165 m ³ Plastiques : 85 m ³ Total : 340 m³	D
2715 – Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant	supérieur ou égal à 250 m ³ (D)	Regroupement et tri du verre	Rubrique déclarée le 28 mars 2019. Quantité déclarée : 250 m ³	250 m³	D

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Situation connue en préfecture	Capacités maximales pour le projet	Régime
2716 – Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (DC)	Regroupement DIB résiduels	Déclaration réalisée en parallèle de la présente procédure.	Total : 100 m³	DC
2791 – Installations de traitement de déchets non dangereux La quantité de déchets traités étant :	1. Supérieure ou égale à 10 t/j (A) 2. Inférieure à 10 t/j (DC)	Oxycoupage des métaux au chalumeau Découpe des grosses pièces à la cisaille thermique	Déclaration réalisée en parallèle de la présente procédure.	Oxycoupage des métaux au chalumeau : 4 t/j Cisailage des pièces : 4 t/j Capacité totale maximale : 8 t/j	DC
4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel... La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Pour le stockage en récipients à pression transportables	a. Supérieure ou égale à 35 t (A) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC)	Bouteilles de butane	/	3 bouteilles de 55 kg : 165 kg	Non classé
4725 – Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 200 t (A) 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t (D)	Bouteille d'oxygène	/	2 bouteilles de 41 kg : 82 kg	Non classé
4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :	a) Supérieure ou égale à 2 500 t (A) b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t (E) c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (DC)	Stockage de carburant (1 cuve aérienne à deux compartiments de 3 000 L de GNR et de 5 000 L de gasoil)	/	Capacité totale projetée : 8 m³ (environ 8 tonnes)	Non classé

Le projet de la société MJ VALORISATION est soumis à Enregistrement pour les installations relevant des rubriques 2712-1 et 2713 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le site est également soumis à Déclaration pour les installations relevant des rubriques 2710-1, 2710-2, 2714, 2715 et 2716. Ces installations ont déjà fait l'objet d'une déclaration initiale ou sont en cours de déclaration.

II) Capacités financières de la société MJ VALORISATION

La société MJ VALORISATION a démarré ses activités en 2004 sur la zone des Taillas à Sainte Sigolène. Depuis, la société s'est continuellement développée.

Les bilans financiers sont positifs et démontrent la bonne santé de l'entreprise. Le résultat net des années 2019 et 2020 est de près de 200 000 Euros.

Cf. bilans en PJ n°5-1.

Le projet de réorganisation du site implique un investissement financier important. Le projet sera financé en partie avec des fonds propres, et en partie par le biais d'un emprunt sur 10 ans. Des demandes de subventions ont également été faites auprès de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME, du Département et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le cas où les subventions seraient moins importantes que prévues, le recours à l'emprunt serait augmenté.

Cf. cotation Banque de France et notice en PJ n°5-2.